



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

COMMUNE DE MONTAUROUX

**ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE CAMION POIDS
LOURD POLYBENNE NEUF AVEC BRAS DE LEVAGE.**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Commune de MONTAUROUX

Hôtel de ville

Place du Clos

83440 MONTAUROUX

Tél : 04 94 50 41 00 Télécopie : 04 94 50 41 10

Représenté par Monsieur le Maire

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE 1 – ETENDUE DE LA PRESTATION

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un véhicule spécifique de type poids lourd polybenne neuf avec bras de levage (PTAC 19T max)

ARTICLE 2 : LIEU DE LIVRAISON

La livraison du véhicule s'effectuera au Centre Technique Municipal (CTM) – route de Fondurane – 83440 Montauroux.

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

1) Caractéristiques générales

| |
|---|
| 1 CAMION POIDS LOURD POLYBENNE NEUF AVEC BRAS DE LEVAGE |
| PTAC 19T MAXI |
| Référence offre |
| CHASSIS PORTEUR NEUF |
| Motorisation turbo diesel |
| Puissance moteur minimum 250cv |
| Poids Total Autorisé en Charge maxi 19000kg |
| Capacité essieu avant minimum 9.0 tonnes |
| Charge Utile Minimum 7000kg |
| Boite de vitesse automatique |
| Longueur maxi 7.50 mètres |
| Largeur maxi 2.3 mètres sans rétroviseurs |
| Hauteur maxi 3.5 mètres |
| Empattement maxi 4 mètres |
| Capacité minimum du réservoir de carburant 80 litres |
| Freinage avant et arrière par disques |
| 2 places assises minimum |
| Crochets AR (polyvalent anneau + boule de 50 mm) et prise éclairage |

| |
|---|
| Barre anti encastrement rétractable par commande hydraulique |
| Cabine teinte blanche + bandes de signalisation rouge/blanc normes CE selon type 2 |
| 1 extincteur à poudre 2kg fixé en cabine |
| Roue de secours |
| Avertisseur de sécurité sonore en mode marche arrière + Protection des feux arrière |
| Tri flash rabattable à éclat led en position centrale sur le toit de la cabine. 1 gyrophare (led) côté gauche |
| BRAS DE LEVAGE NEUF |
| Bras de levage puissance minimum 13t avec potence télescopique et articulée pour caisson transporteur (long 5.10 m) |
| Préciser le débit de la pompe hydraulique Litre/minute |
| Préciser la puissance de la pompe hydraulique en bars |
| Blocage d'essieu par vérin ou béquille à rouleau anti cabrage (si confirmation du besoin technique au fonctionnement optimum du bras de levage) |
| Sécurité sonore à la fermeture des crochets verrouillage berce |
| 1 BERCE CAISSON TRANSPORTEUR NEUF |
| Caisson transporteur blanc à ridelles latérales renforcée |
| Porte arrière 2 battants universelle |
| Tôle de fond à minimum épaisseur 5mm avec traverses de fond intégrées |
| Longueur minimum 5.10 m |
| Largeur cote intérieur 2.30 m minimum |
| Hauteur ridelles 0.60 m |
| 2 rouleaux AR |
| PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE |
| Référence norme euro |
| Emission de CO2 préciser nombre de grammes/km |
| DELAI DE GARANTIE |
| Nombre de mois garantie CHASSIS PORTEUR NEUF |
| Nombre de mois garantie BRAS DE LEVAGE NEUF |

| |
|---|
| Nombre de mois garantie BERCES CAISSON NEUVES |
| COUVERTURE GARANTIE |
| Couverture garantie CHASSIS PORTEUR NEUF (moteur, chaine cinématique transmission, hydraulique, électrique et électronique embarqué) pièces et main d'œuvre sur site Mairie de Montauroux 425 chemin de fondurane |
| Couverture garantie BRAS DE LEVAGE NEUF (moteur, chaine cinématique transmission, hydraulique, électrique et électronique embarqué) pièces et main d'œuvre sur site Mairie de montauroux 425 chemin de fondurane |
| Couverture garantie BERCE CAISSON NEUVE (moteur, chaine cinématique transmission, hydraulique, électrique et électronique embarqué) pièces et main d'œuvre sur site Mairie de Montauroux 425 chemin de fondurane |
| DELAIS DE LIVRAISON |
| Délais de livraison maxi 90 jours |

2) Pièces à fournir

Par ailleurs, le titulaire devra fournir :

Un dossier technique comprenant notamment les informations suivantes :

- Dimensions
- Poids
- Hauteur

- Le délai d'intervention sur site pour le dépannage
- Le délai maximum de livraison des pièces détachées courantes à remplacer
- Une liste des pièces à changer périodiquement (indiquer la fréquence)
- Une liste des entretiens à effectuer quotidiennement (avant et après utilisation)
- Une notice d'utilisation et de sécurité (référence aux normes en vigueur)
- L'adresse du concessionnaire en charge de la garantie

ARTICLE 4 : AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES – CONFORMITE AU CODE DE LA ROUTE – NORMES

1) Autorisations administratives

Le marché inclut toutes les autorisations administratives de mise en service du véhicule et son équipement :

- Service des mines notamment
- Carte grise du véhicule
- Plaques d'immatriculation du véhicule, attestation d'agrément du véhicule

2) Conformité au Code de la route

Le matériel doit correspondre aux impératifs du Code de la route en vigueur au moment de la livraison définitive du véhicule et de ses équipements.

3) Normes

Le matériel final devra être conforme aux normes et déclarations CE en vigueur (sécurité, pollution, niveau sonore...)

ARTICLE 5 : LIVRAISON ET FORMATION

Le présent marché inclut :

L'acquisition du matériel, sa livraison en ordre de marche au Centre Technique Municipal de Montauroux, sa mise en service et la formation du personnel de conduite.

ARTICLE 6 : NANTISSEMENT

En vue de l'application du nantissement défini par les articles 106 à 109 du Code des Marchés Publics sont désignés :

Comme comptable public chargé du paiement :
Madame la Trésorière –Trésorerie 83440 FAYENCE

Comme personne habilitée à donner les renseignements énumérés à l'article 109 du Code des Marchés Publics :

Monsieur le Maire, M. Jean-Yves HUET.

Renseignements administratifs :

Mairie
Service des Marchés Publics
Hôtel de ville, Place du Clos
83440 MONTAUROUX

Renseignements techniques :

Mairie
Monsieur le Directeur des Service techniques
Centre Technique municipal - Chemin de Fondurane
83440 MONTAUROUX

Monsieur MENINGI Pascal
Tél : 04 94 50 83 18

ARTICLE 7 : REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Les dispositions qui suivent sont applicables en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire. Le jugement instituant le redressement judiciaire ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au Pouvoir Adjudicateur. Il en va de même de tout jugement ou de toute décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du Marché. En cas de redressement judiciaire, le Pouvoir Adjudicateur adresse à l'administrateur une mise en

demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du Marché. Cette mise en demeure est adressée au titulaire, dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur, si en application de l'article 141 de la loi du 25 janvier 1985, le juge-commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article 37 de la loi. En cas de réponse négative ou en l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de la mise en demeure, la résiliation du Marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge-commissaire accordé à l'administrateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court. La résiliation prend effet à la date de la décision de l'administrateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du Marché, ou à l'expiration de délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire à aucune indemnité. En cas de liquidation judiciaire, la résiliation du Marché est prononcée, sauf si le jugement autorise expressément le maintien de l'activité de l'entreprise. Dans cette hypothèse, la personne publique pourra accepter la continuation du Marché pendant la période visée à la décision de justice ou résilier le Marché sans indemnité pour le titulaire.

Lu et Approuvé,

A

Le

Signature et cachet du (des) candidat(s)